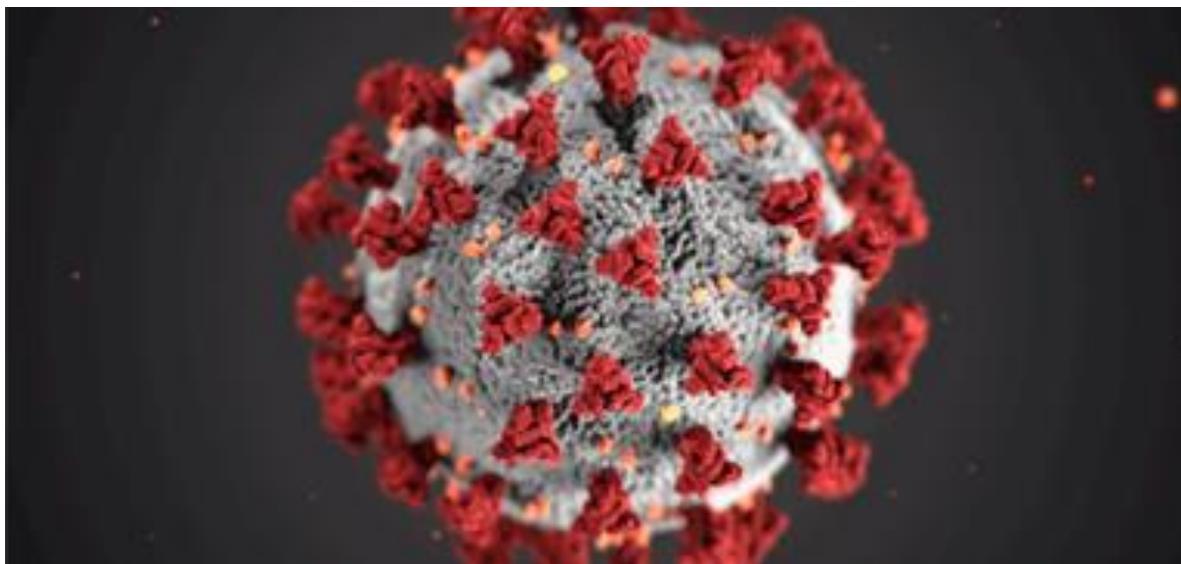


GRAND CONSEIL

Gestion de la crise COVID-19



5 mai 2020

Thierry Michel

Chef EMCC ORCCAN

Chef du SSCM

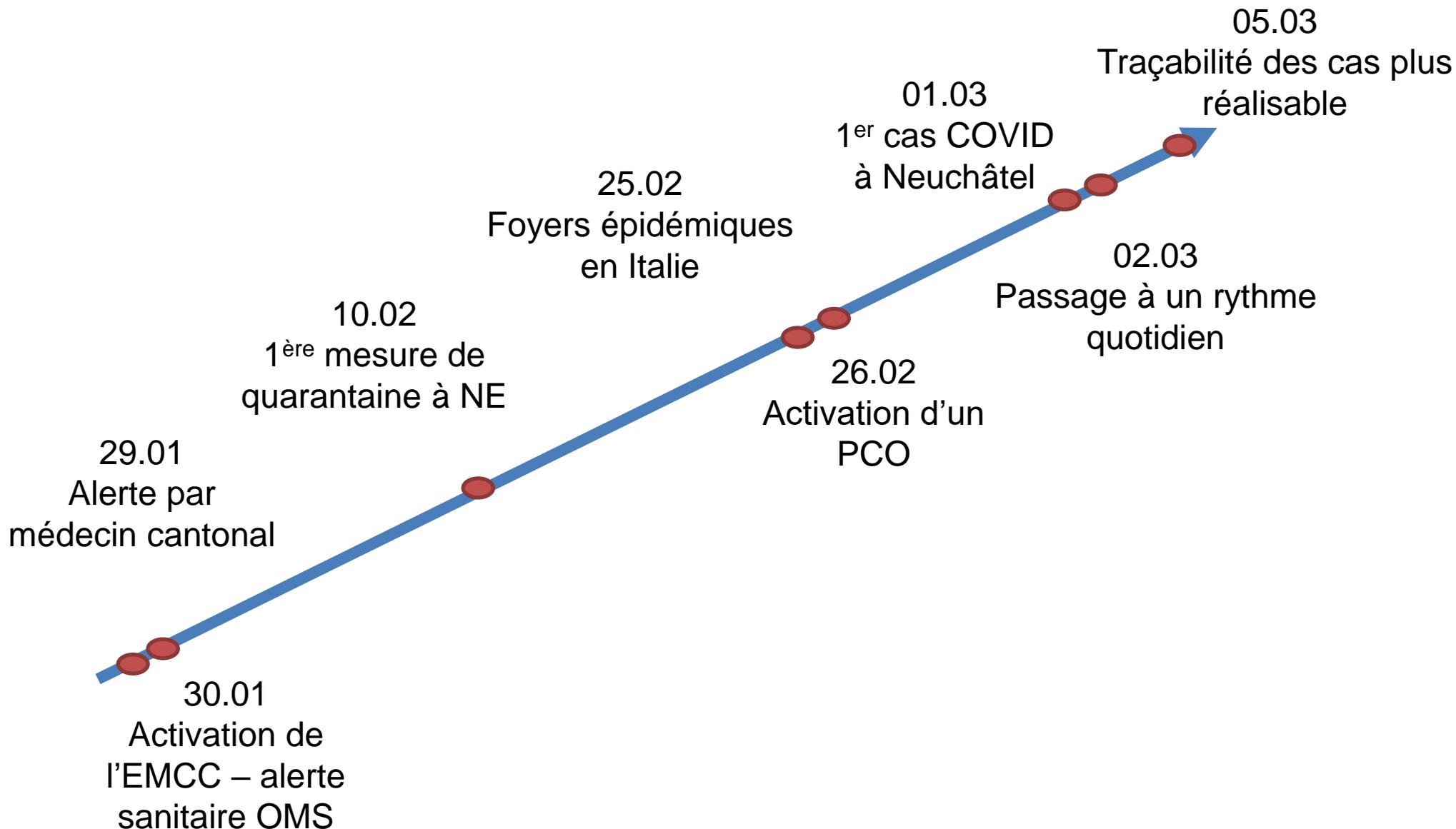
Version mise à jour le 4 mai 2020

- 1. Introduction et contexte**
- 2. Coordination et conduite stratégique**
- 3. Conduite des opérations**
- 4. Mesures spécifiques prises par le Conseil d'État**
- 5. Évolution de la situation à Neuchâtel**
- 6. Conclusion**

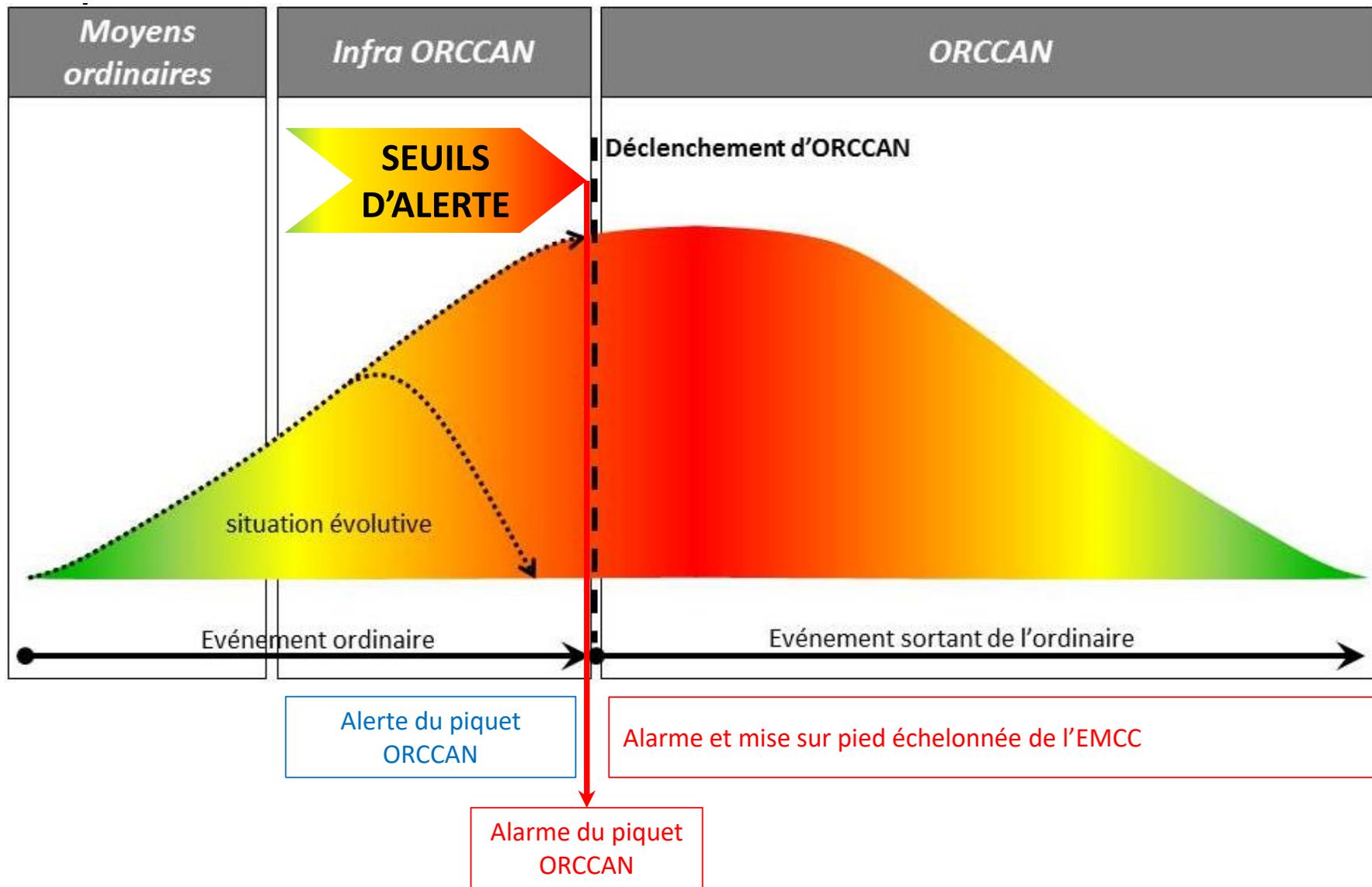
Introduction et contexte

- 1. Éviter une saturation du système de santé**
- 2. Garantir la continuité des services de l'État et des entreprises critiques qui fournissent des prestations essentielles à la population**

L'entrée en crise



Pourquoi ORCCAN ?

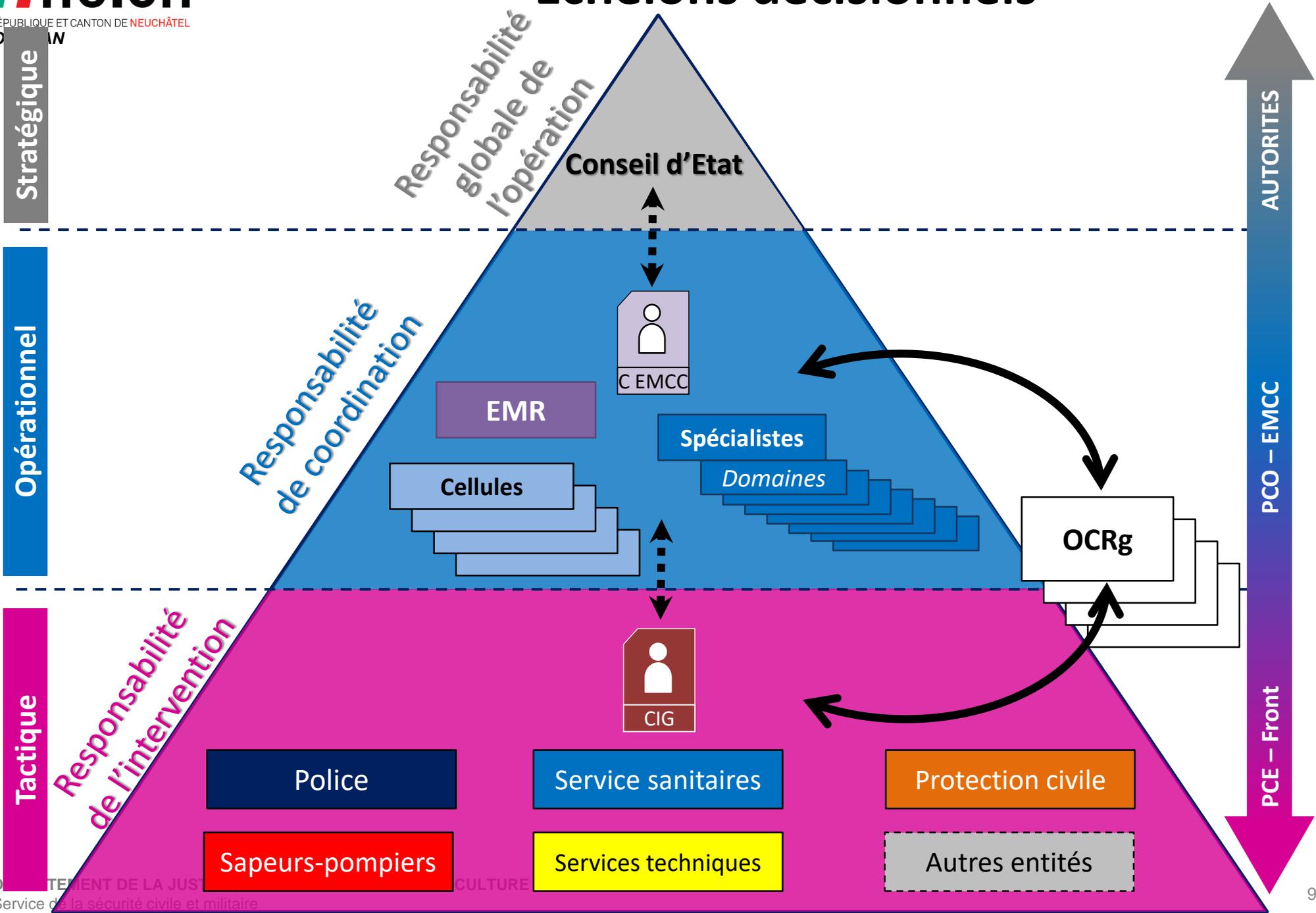


Gestion des impacts induits

- Santé publique
 - Communication
 - Coordination des partenaires
 - Continuité des services
 - Manifestations et rassemblements
 - Infrastructures et logistique
- Évolution imprévisible
 - Intervention complexe
 - Intervention de longue durée
 - Interventions simultanées en différents lieux
 - Nombreux acteurs engagés

- Propagation de la maladie à grande échelle.
- Saturation des structures hospitalières.
- Contamination du personnel médical et soignant.
- Pénurie de masques et de matériel de protection.
- Rupture de l'approvisionnement économique.
- Incapacité à tenir sur la durée.
- Incapacité à répondre aux nombreuses sollicitations médias.
- Perte de confiance de la population.
- Impacts financiers et économiques.

Échelons décisionnels



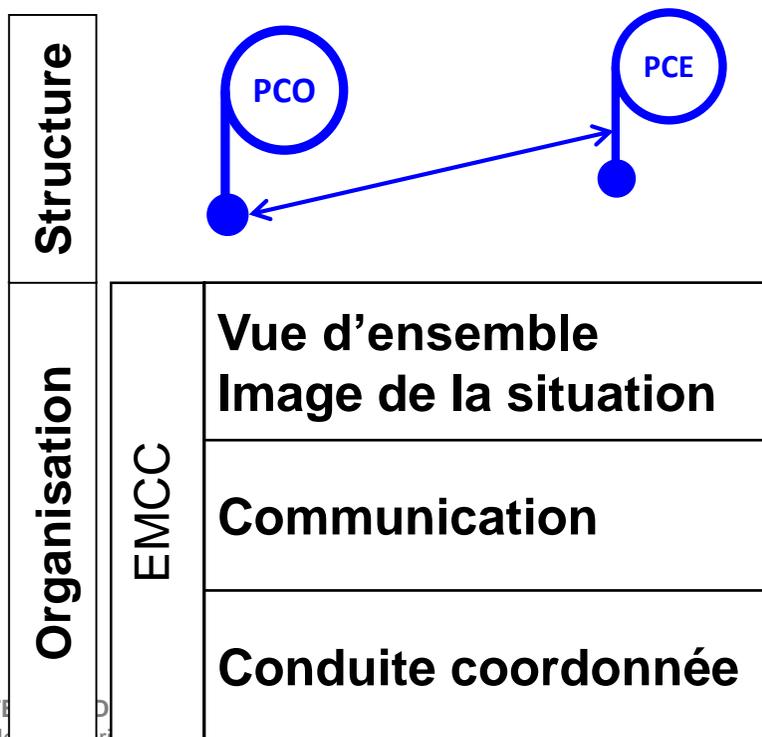
Structures de conduite de l'EMCC

Poste de commandement des opérations (PCO)

- Conduire et coordonner une opération dans son ensemble (organisation arrière)

Poste de commandement de l'engagement (PCE)

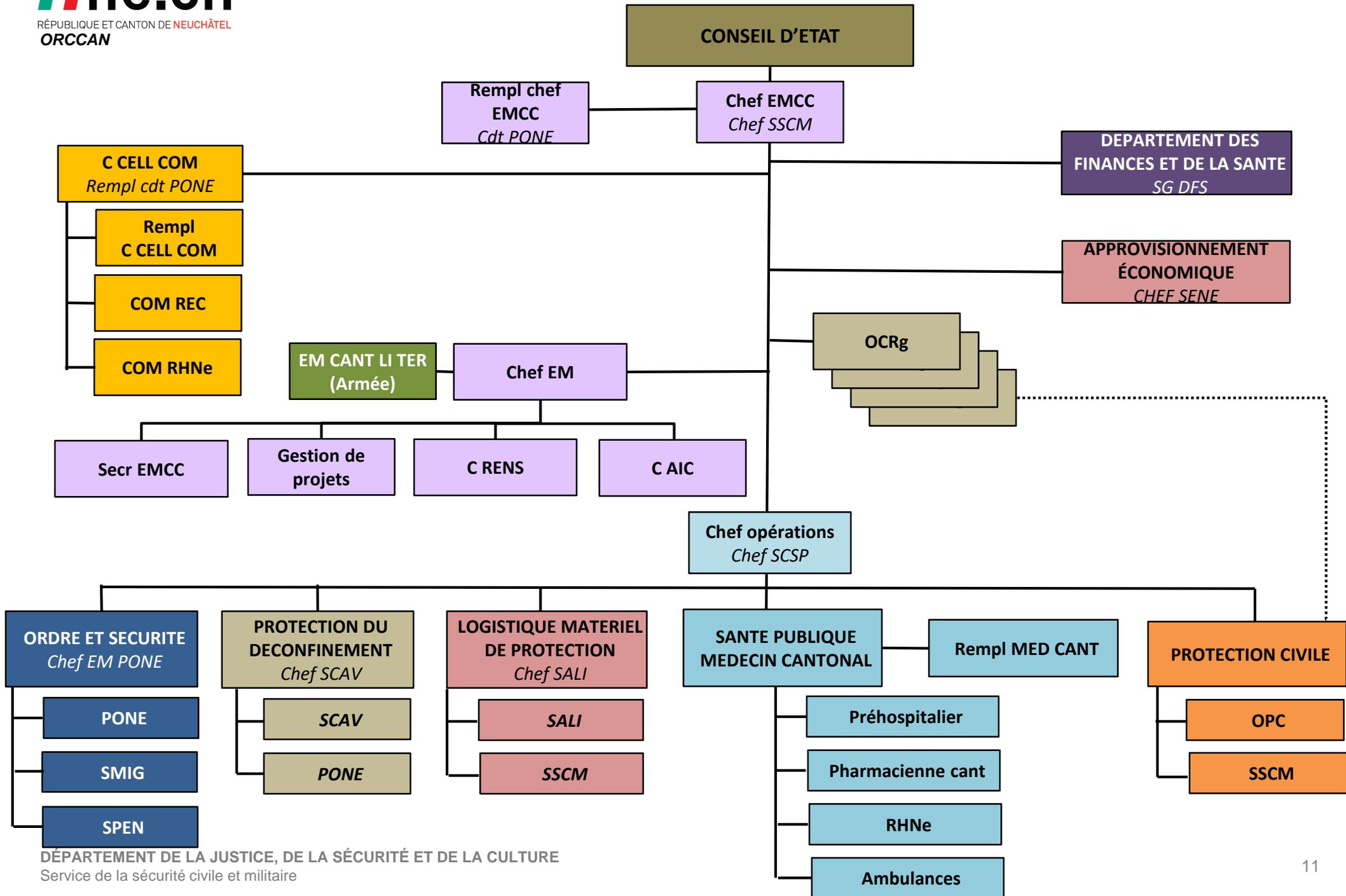
- Conduire et coordonner les actions menées dans le domaine le plus impacté (organisation front)



Dans le cas présent, le chef du service de la santé publique prend la direction du PCE et est le chef des opérations

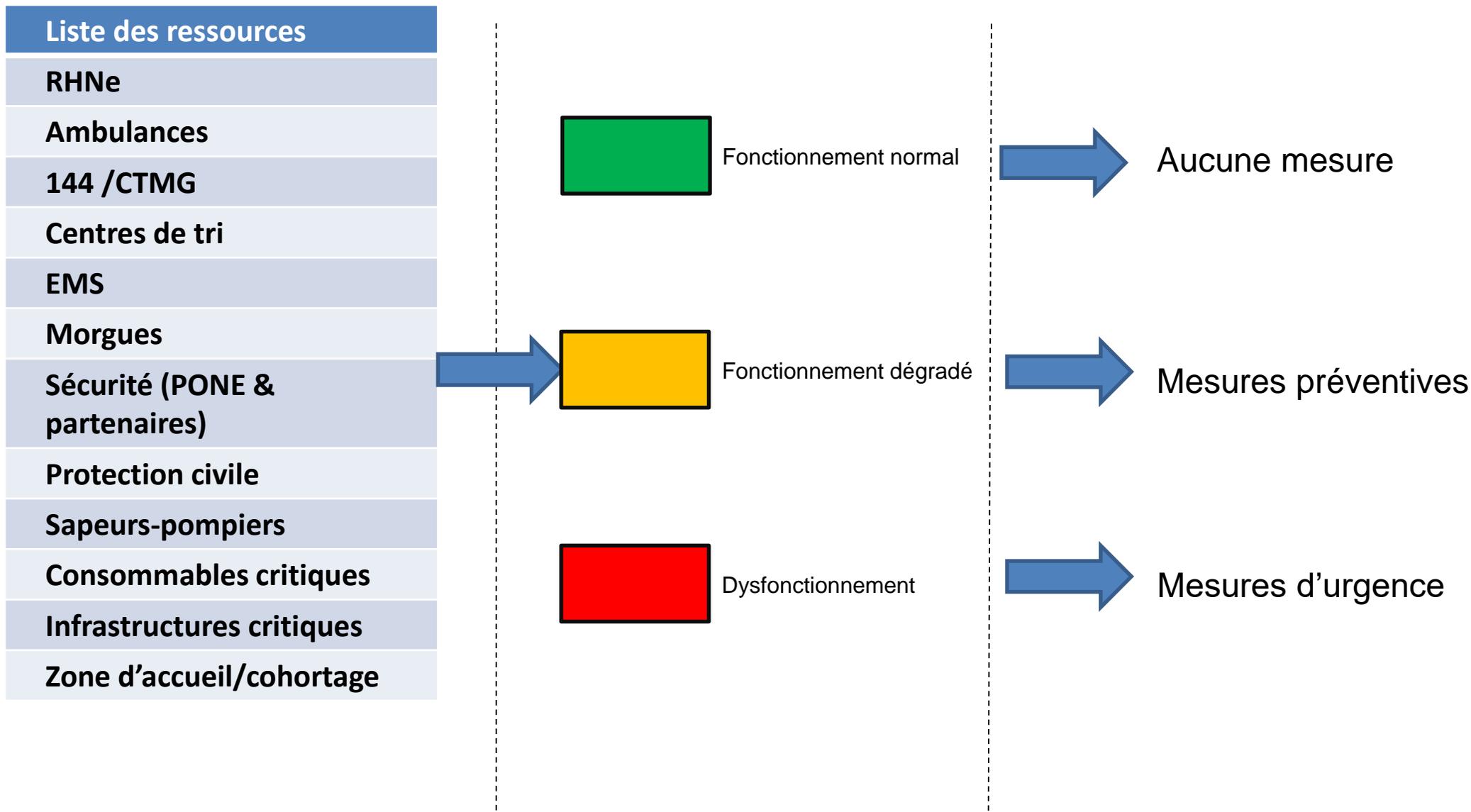
Partenaires clés	
	OFSP / Mesures sanitaires au niveau national
	PCi / Logistique, soutien et assistance
	Hôpitaux RHNe et autres partenaires de la santé
	Administration cant et comm / plan de continuité
	Exploitants des infra critiques / plan de continuité

Coronavirus COVID-19 – Organigramme de l'EMCC

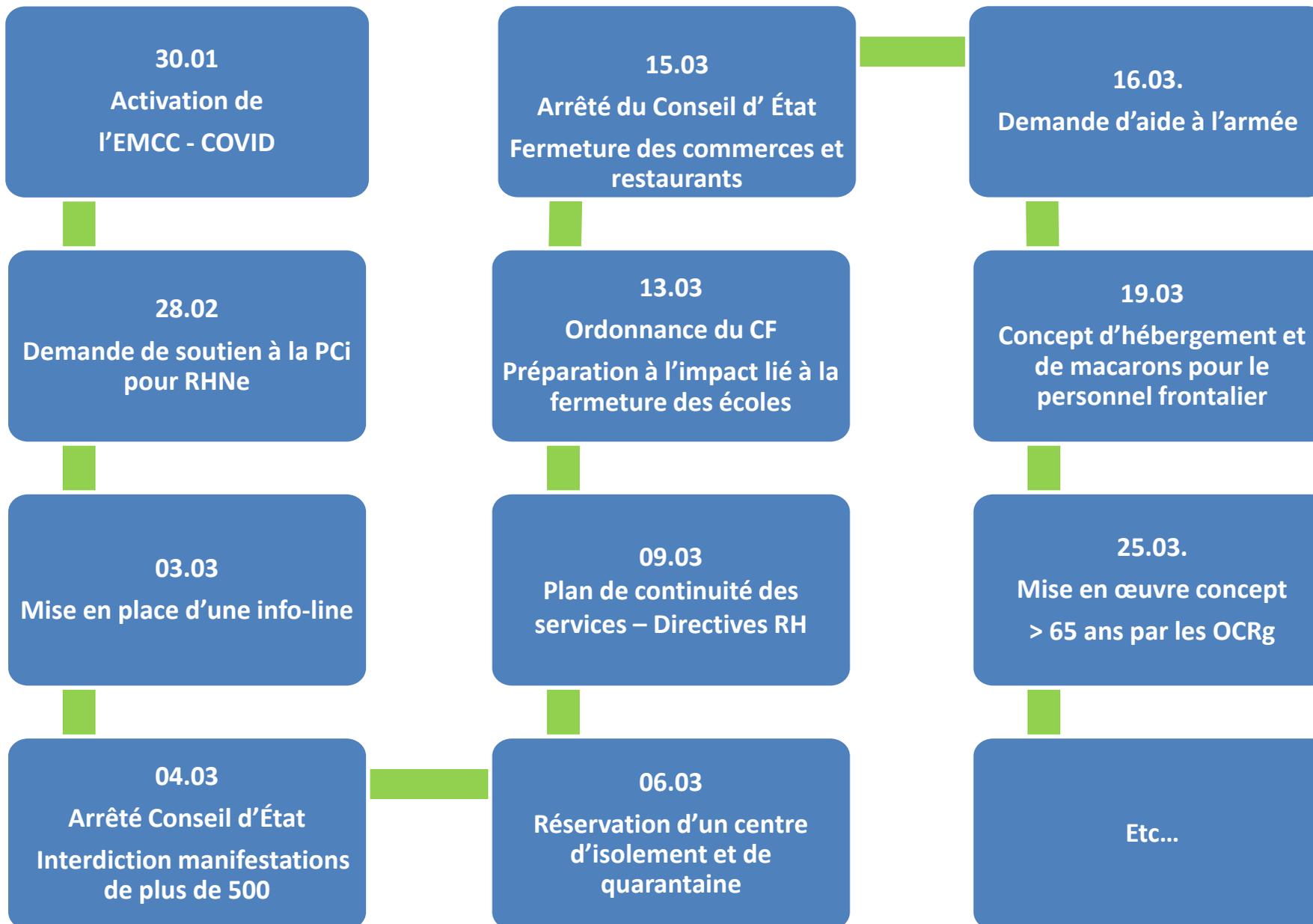


Coordination et conduite stratégique

Gestion quotidienne des ressources



153 mesures parmi lesquelles...



Conduite des opérations

- Mise en place de centres d'isolement à titre préventif et de quarantaine.
- Mise en place de 8 centres de tri.
- Dispositif de montée en puissance des soins intensifs.
- Mobilisation du secteur privé (personnel médical et soignant, matériel, dispositif médical).
- Mesures de soutien dans les EMS (médical, PCi).
- Mise en place d'une bourse de l'emploi du domaine sanitaire.
- Mise en place d'une plateforme d'approvisionnement avec les institutions de soins.
- Coordination OFSP et médecins cantonaux.

Opérations

protection de la population

- **Protection Civile** :

Engagement dès le 02.03, jusqu'à 186 astreints par jour et 29 missions.

RHNe → montage des tentes, filtrage et orientation à l'entrée.

NOMAD et centre de tri → livraison du matériel.

EMS et institutions → assistance.

SCSP, ORCCAN et OCRg → Appui info-line et aide à la conduite.

- **Armée** : 77 puis 55 personnes engagées du 23.03 au 24.04. 34 personnes engagées dans 7 EMS à partir du 04.05.

RHNe → soutien au personnel et matériel spécifique (ventilateurs/respirateurs). **Ambulances** → Renfort des capacités de transport/ambulance (prévisionnel).

- **PONE** : Appréciation de la situation avec le SPEN, le SMIG. Vérification de l'application des mesures. Renfort aux frontières.

Opérations

protection de la population

- **Police du commerce** : Directives, conseils et contrôle des manifestations, rassemblements, établissements publics, commerces non alimentaires.
- **Infrastructures critiques** : Garantir l'approvisionnement économique, énergétique et alimentaire. S'assurer que toutes les entreprises concernées aient des plans de continuité.
- **Communication** : Information à la population, relations avec les médias et les réseaux sociaux, préparation des conférences de presse. Communication interne (administrations et partenaires).

Mesures spécifiques prises par le Conseil d'État

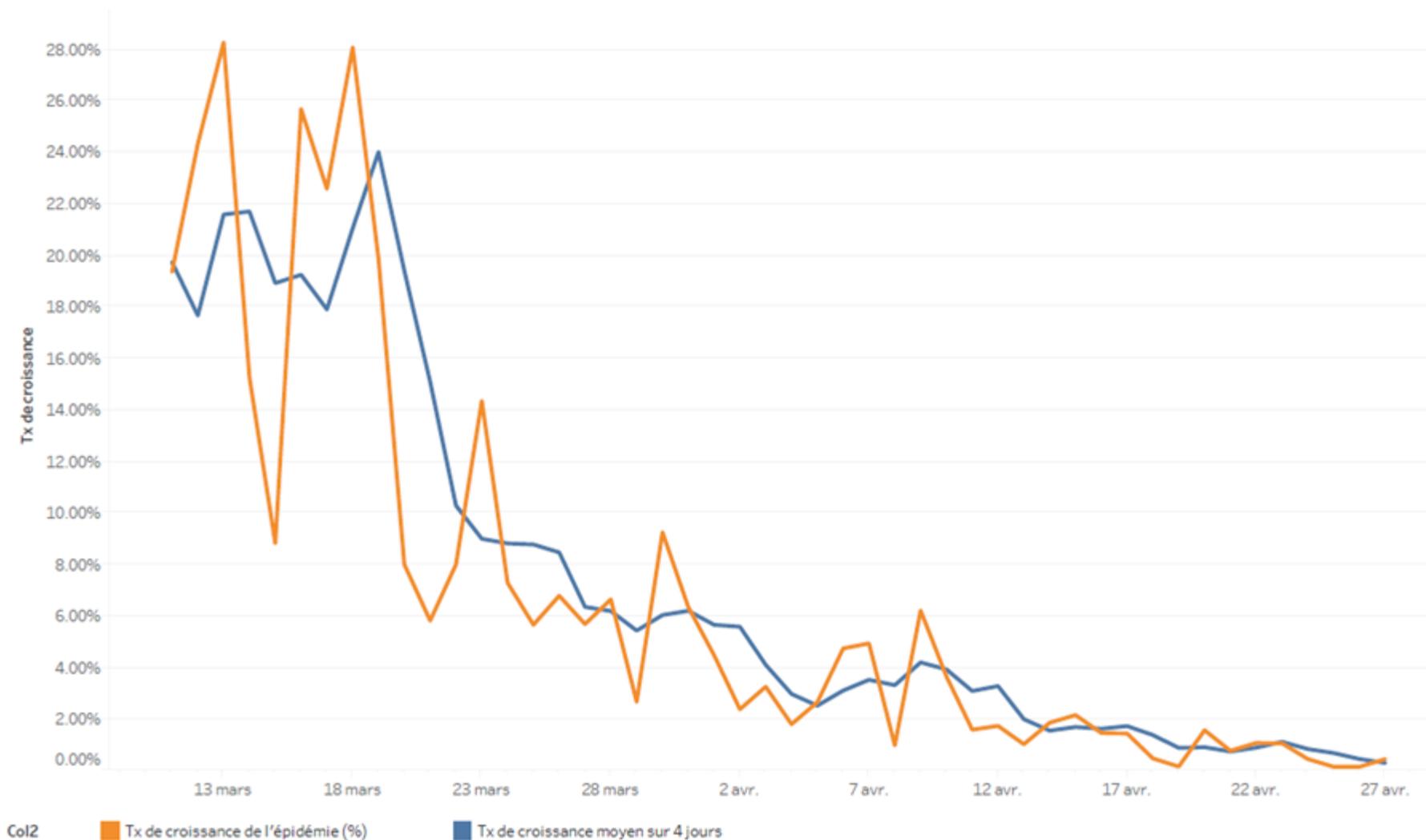
Quelques exemples

- Suspension des délais légaux en matière de droits politiques et report des scrutins.
- Mesures de soutien à l'économie, à l'emploi et à la population.
- Mise en place de l'enseignement à distance.
- Refus des autorisations pour les manifestations jusqu'au 21 juin.
- Gestion de l'accueil d'urgence extrafamilial.
- Concrétisation de l'horaire réduit des transports publics.
- Adaptation du fonctionnement de l'administration cantonale.
- Renforcement des contrôles pour la protection des travailleuses et travailleurs.
- Fermeture de l'accès à certains lieux touristiques.
- Soutien au domaine de la culture.
- Ouverture du centre d'accueil de Couvet.

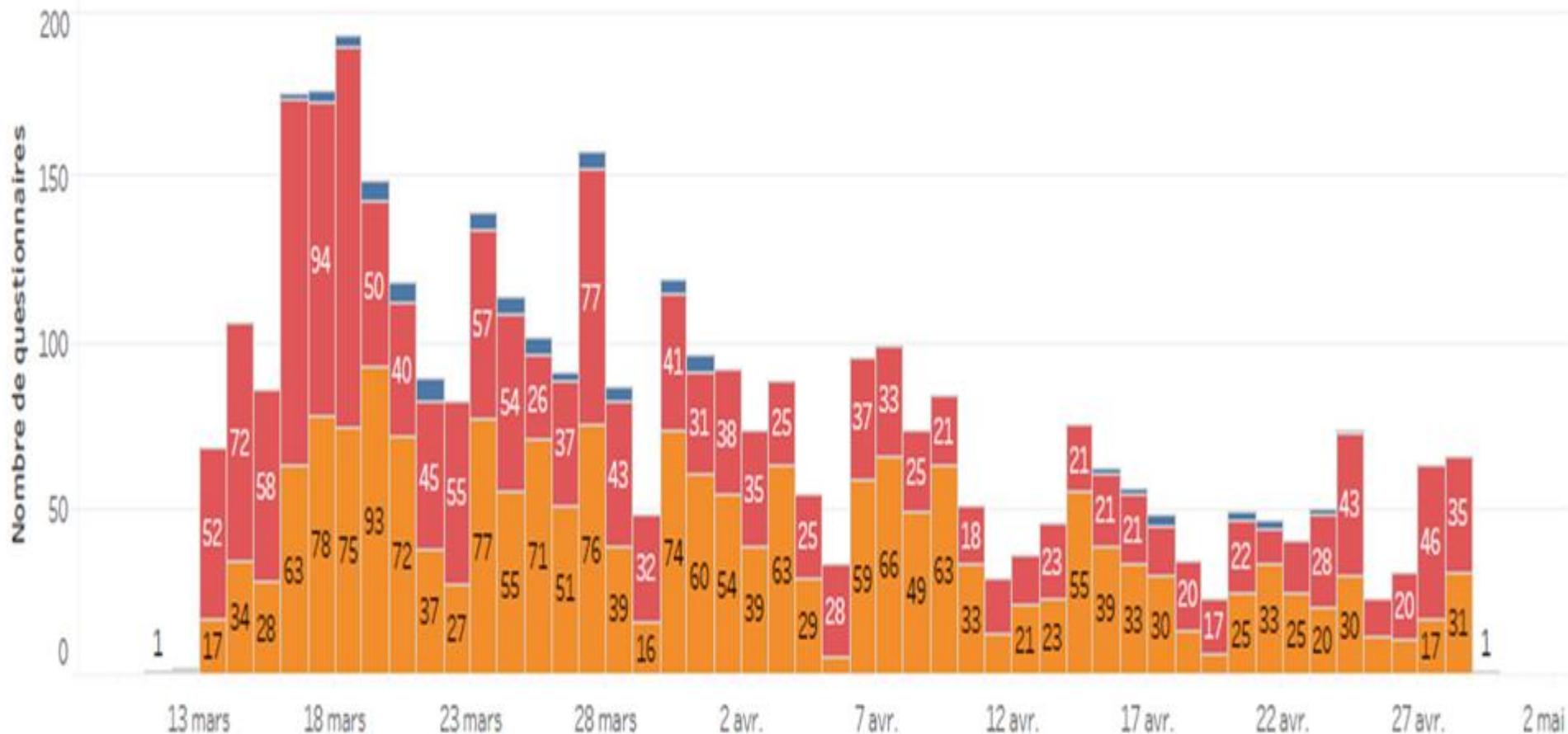
Évolution de la situation à Neuchâtel

Évolution du taux de croissance des cas positifs

Situation au 28.04.2020



Source des données laboratoires



Source des données centres de tri

Centres de tri

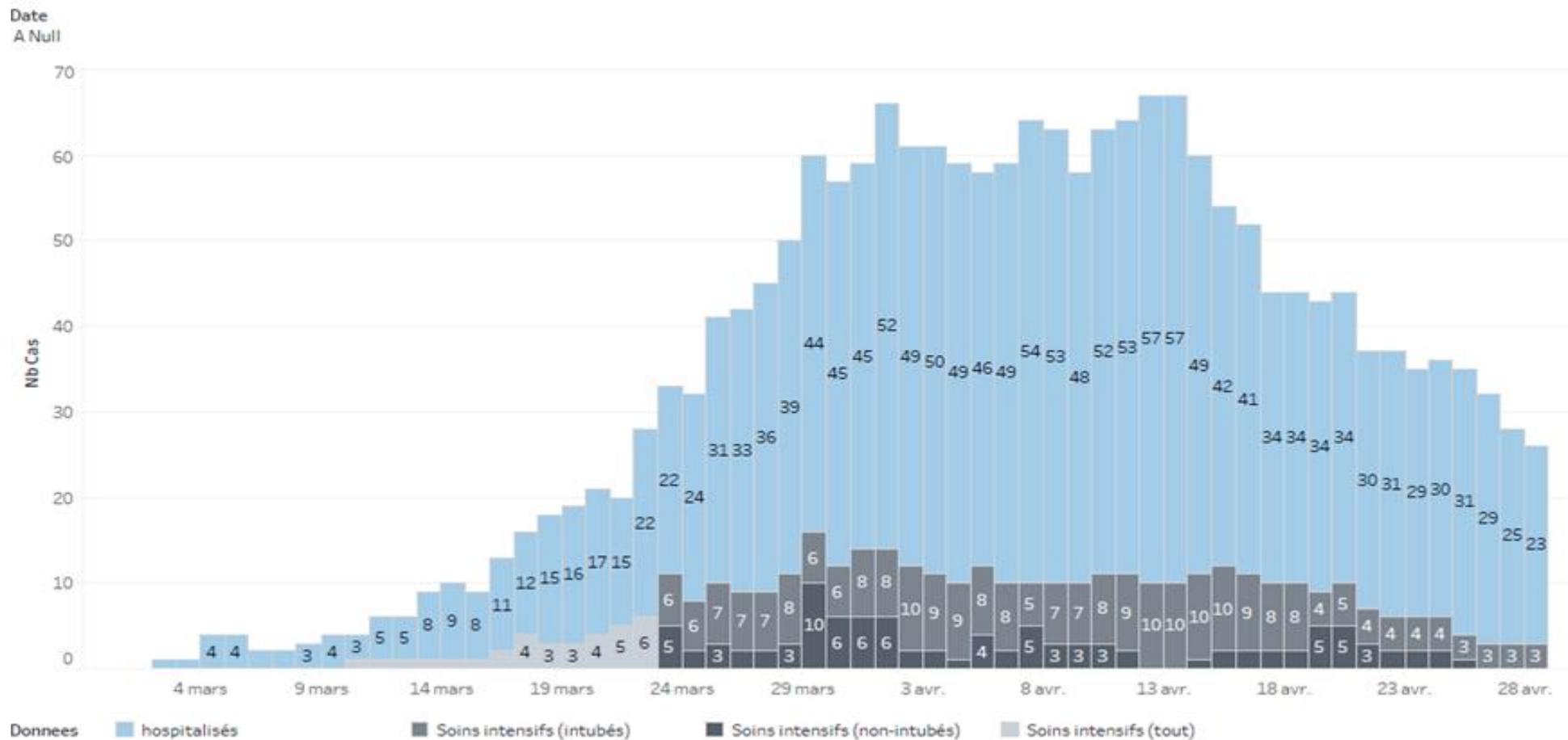
■ Maison de santé MdM

■ NOMAD (centres et équipe mobile)

■ RHNe

Hospitalisation des cas positifs

Situation au 28.04.2020



Source des données RHNE

Situation au 28.04.2020



Donnees
■ Capacité totale

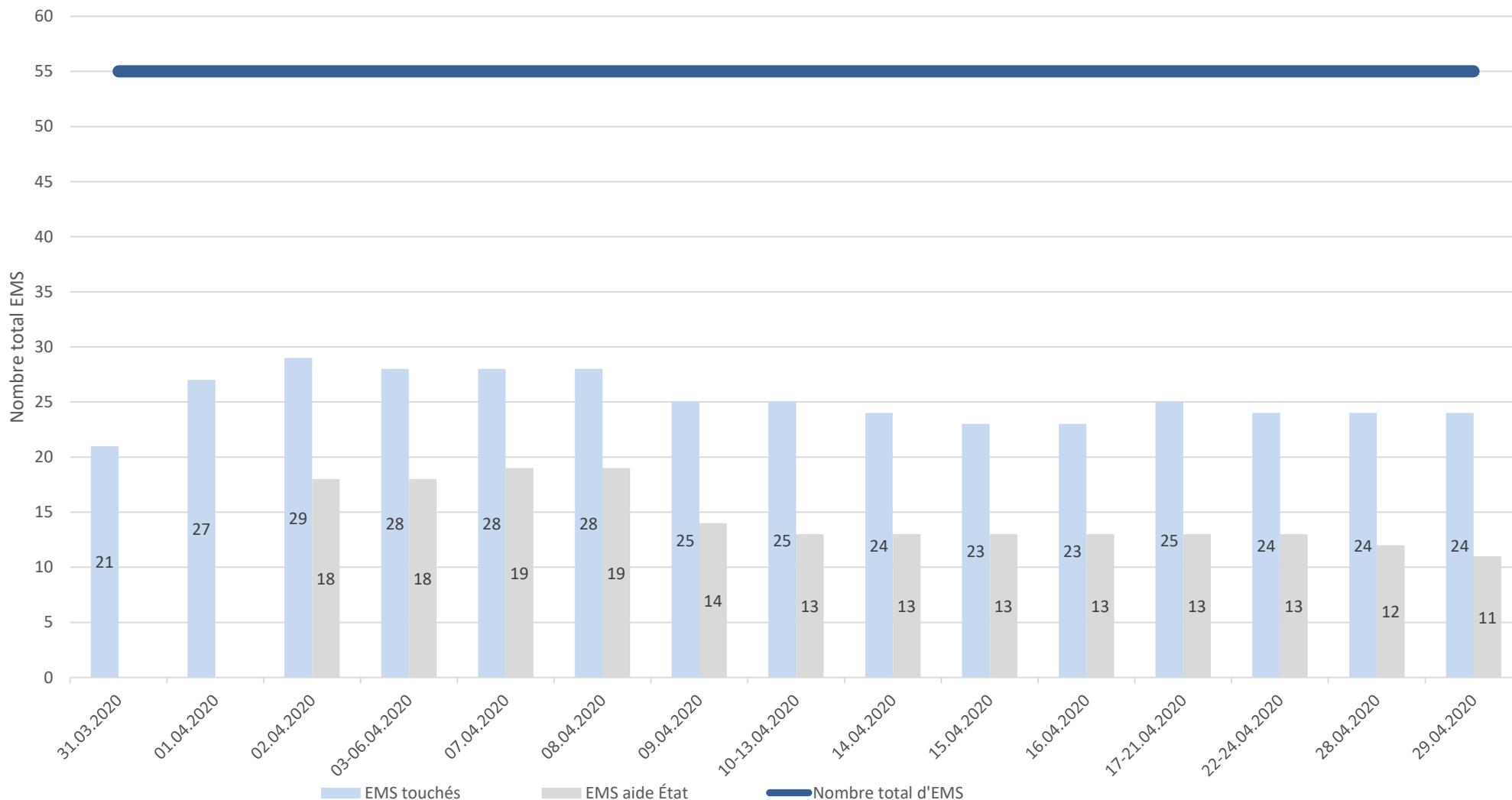
■ Lits ouverts

■ Lits ventilés occupés

Source des données RHNe

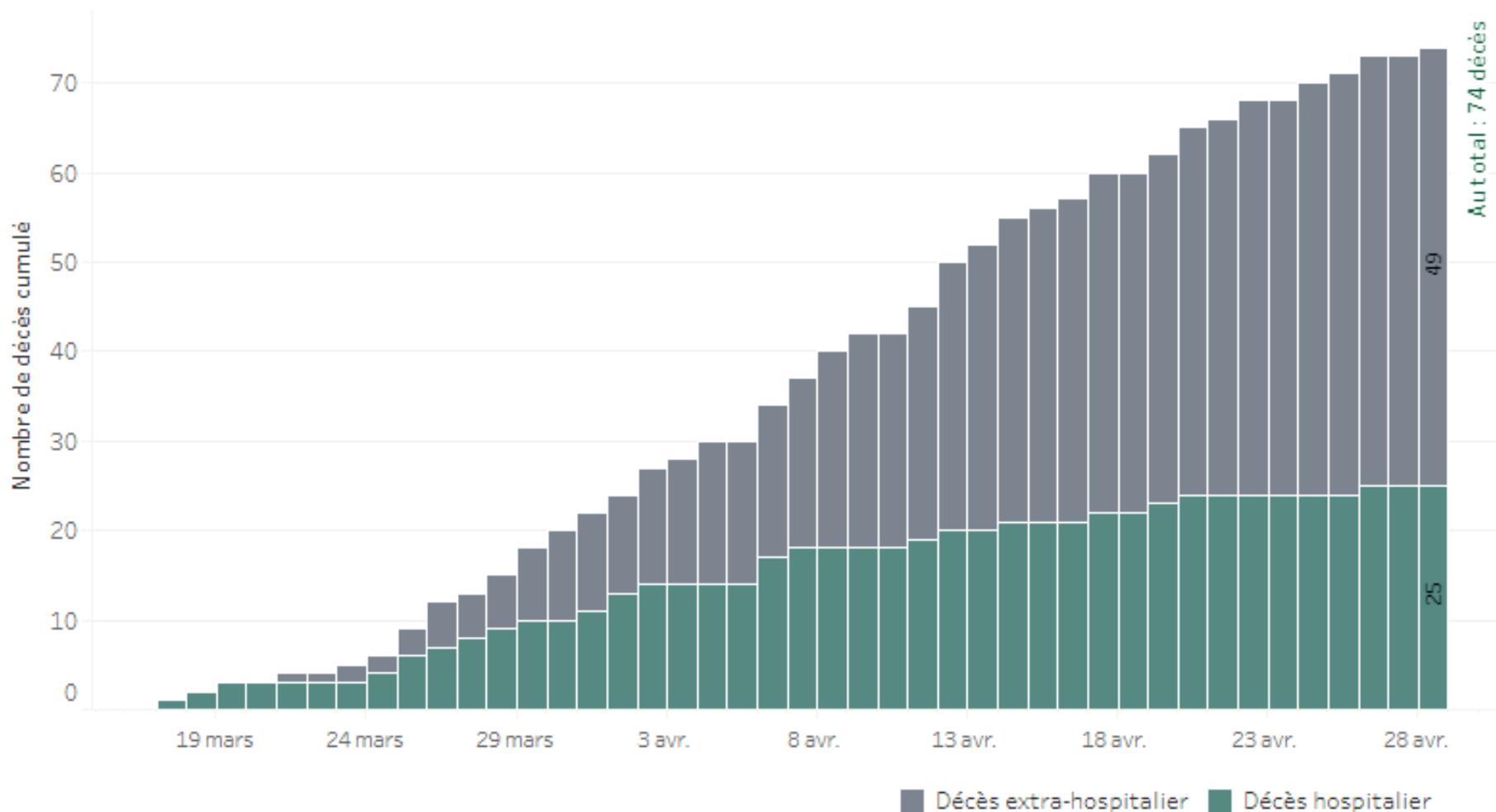
EMS impactés sur les 55 du Canton

Situation au 29.04.2020

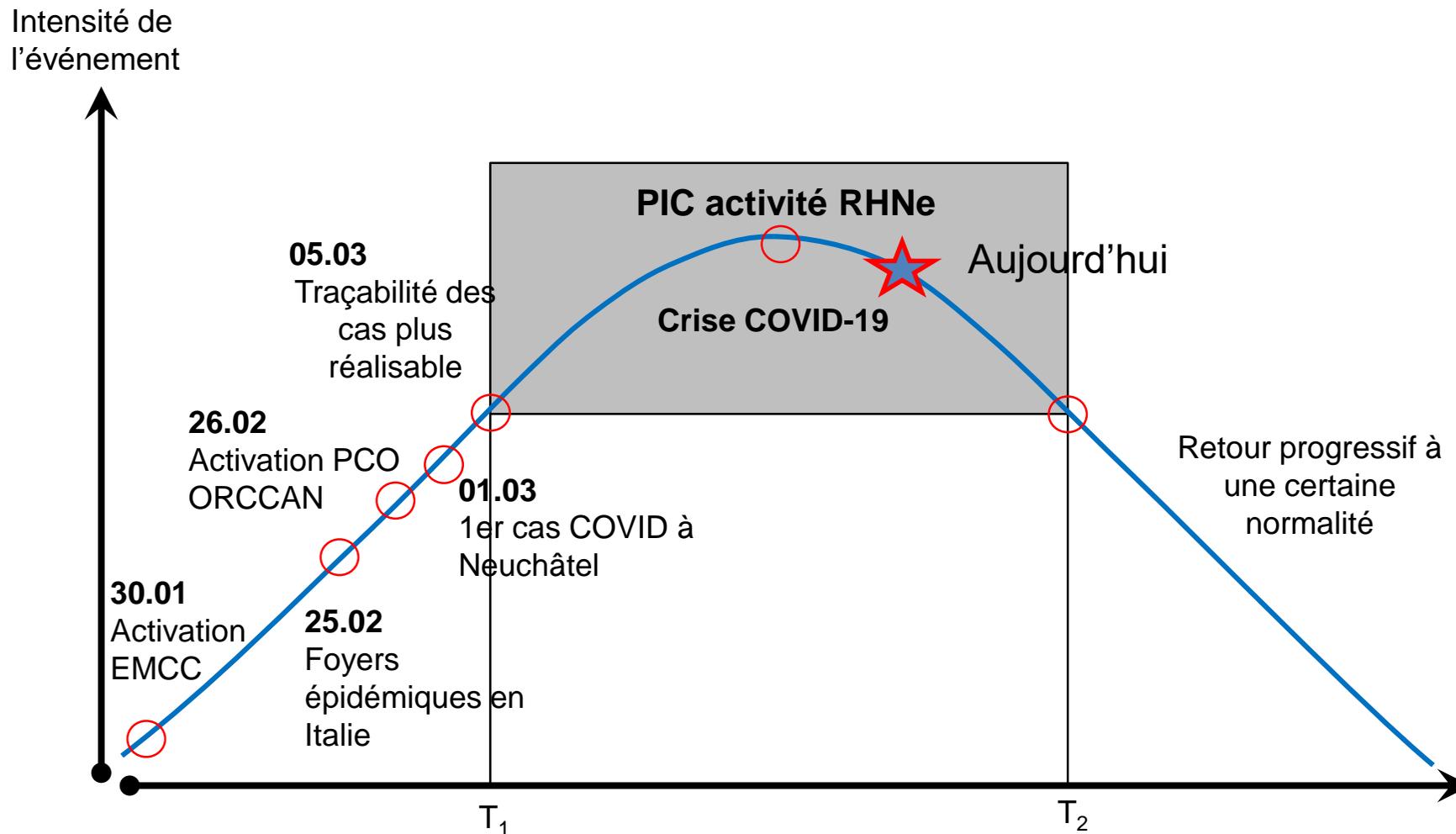


Cumul de décès

Situation au 28.04.2020



Déclenchement ORCCAN – COVID 19



Mesures pour la suite

- Mise en place d'une cellule approvisionnement matériel de protection.
- Mise en place d'une cellule protection du déconfinement (recommandations, conseils, contrôles).
- Stratégie de tests, isolement et quarantaine pour bloquer les chaînes de transmission.

11 mai 2020	8 juin 2020 (décision le 27.05.)
<ul style="list-style-type: none">- Réouverture des écoles obligatoires (25.05 pour cycle 3).- Réouverture des commerces et marchés, des restaurants.- Réouverture des musées, bibliothèques.	<ul style="list-style-type: none">- Rassemblements de plus de 5 personnes.- Lycées, écoles professionnelles et hautes écoles.

MERCI !!!